Livret d'accueil

à destination

des parents des élèves



ECOLE ELEMENTAIRE RONDE Rue Michael Winburn VARENNES-JARCY 09 77 51 03 48

0910235l@ac-versailles.fr

https://ec-ronde-vjarcy.ac-versailles.fr/

Année scolaire 2023-2024

Sommaire

1. Les locaux	.3
2. Le personnel de l'école	.3
3. Effectifs de l'école	. 4
4. Adresses et téléphones utiles	. 4
5. Horaires de l'école	. 5
6. Site Internet, cahier de liaison numérique et livret scolaire	.7
7. Circulation aux abords de l'école :	.7
8. Calendrier scolaire 2023-2024	.7
9. Bon à savoir	.7
ABECEDAIRE DU PARFAIT PARENT D'ELEVE DE L'ECOLE RONDE	8.

PRESENTATION DE L'ECOLE

1. Les locaux

Les six classes sont réparties sur un bâtiment.

La cantine est divisée en 2 parties. Il y a la cantine qui se trouve dans l'école et le self qui se situe dans l'enceinte du CMP. Les enfants sont répartis à la cantine ou au self pendant le temps de cantine.

Nous avons accès au **gymnase** qui se trouve également au CMP. Nous prenons 10 min à pieds pour y accéder.



2. Le personnel de l'école

Equipe enseignante:

Directeur et enseignant : M. RAINALDY - 20 09 77 51 03 48

Enseignants durant l'année scolaire 2022/2023 : Mesdames GARDES, FERRARI, MONTAILIIE, PINJON, PREDHOMME.

Equipe de l'animation :

Responsable du service Enfance (accueils de Loisirs extrascolaires et périscolaires) :

Vous pouvez joindre l'équipe d'animation pendant leur service au 06-07-72-15-09 (en sortie) ou au 01-69-00-58-47

- Accueil du matin: Typhaine MAUMENE et Angéline VIDAL
- Restauration Scolaire : Catherine PICARD, Angéline VIDAL
- Temps d'activité périscolaire (TAP): Angéline VIDAL
- Etude : Angéline VIDAL et Myriam MONTAGNE
- Accueil du soir : Angéline VIDAL

Equipe de la restauration et de l'entretien : Alexandra

3. Effectifs de l'école

En 2023/2024 : 150 élèves répartis en 6 classes.

4. Adresses et téléphones utiles

Ecole élémentaire Ronde

Rue Michael Winburn91480 VARENNES-JARCY 01 69 00 83 57

0910235l@ac-versailles.fr

https://ec-ronde-vjarcy.ac-versailles.fr/

Inspection départementale de Brunoy

L'école se trouve sous l'autorité administrative et pédagogique de l'Inspecteur de l'Education nationale de Brunoy, M. LE GAL.

Inspection de l'Education nationale 111, route de Brie 91800 BRUNOY - ☎ 01 60 46 96 68

Médecin scolaire

Le médecin scolaire, veille sur la santé des élèves et met en place les PAI.

Centre médico-scolaire : Rue Alphonse Daudet, 91860 Epinay sous Sénart

• 01 60 47 87 13 (permanence téléphonique les lundis de 8h30 à 12h et les jeudis de 13h30 à 17h)

Psychologue scolaire

La psychologue scolaire, Mme BOURGERY, peut rencontrer les parents d'un élève qui éprouve des difficultés durant sa scolarité.

5 Rue Degas 91480 Quincy sous Sénart - 101 69 00 23 45 ou 01 69 39 02 39

Mairie de Varennes-Jarcy

Les activités périscolaires sont gérées (inscriptions et facturation) par la mairie de la Ville de Varennes-Jarcy.

Place Aristide Briand - 91480 VARENNES-JARCY

2 01 69 00 11 33

Les parents peuvent également effectuer toutes les formalités liées au temps périscolaire et aux vacances sur *l'esp@ce famille* accessible depuis http://www.varennesjarcy.fr

Homework Academy

L'étude dirigée est gérée (inscriptions et facturation) par les enseignants

1 Rue Michael Winburn - 91480 VARENNES-JARCY

2 09 77 51 03 48

Les parents peuvent effectuer toutes les formalités en envoyant un mail à https://ec-ronde-vjarcy.ac-versailles.fr/

5. Horaires de l'école

Heures de classe :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les élèves auront cours de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15.

Les APC (activités pédagogiques complémentaires) commenceront mi-septembre. Elles concerneront 3, 4 ou 5 élèves par classe. Vous serez prévenus par l'enseignant de la classe de votre enfant. Elles auront lieu le mardi de 16h15 à 17h30.

Ouverture et fermeture du portail.

Entrées

Matin : de 8h20 à 8h30 Après-midi : 13h20 à 13h30.

Les enfants qui arrivent en retard dérangent leur classe ainsi que la classe du directeur qui sort ouvrir le portail. La ponctualité est donc de rigueur.

Sorties des classes

Les cours se terminent à 11h45 et 16h15. Les élèves se dirigent vers la sortie sous l'autorité de leur enseignant.

Dès qu'ils ont franchi le portail de l'école, les élèves sont sous la responsabilité de leurs parents.

Les parents peuvent donc venir chercher leur(s) enfant(s) à 11h45, 16h15.

Accueils périscolaires

Matin : De 7h20 à 8h20, les élèves sont accueillis par 2 animateurs dans la salle d'accueil, 2,55€.

Midi: A 11h45, les élèves inscrits à la cantine sortent dans la cour, les autres se dirigent vers le portail sous la responsabilité de leur enseignant.

(le mercredi, les parents peuvent venir chercher leurs enfants à 13h30, après la cantine)

Soir:

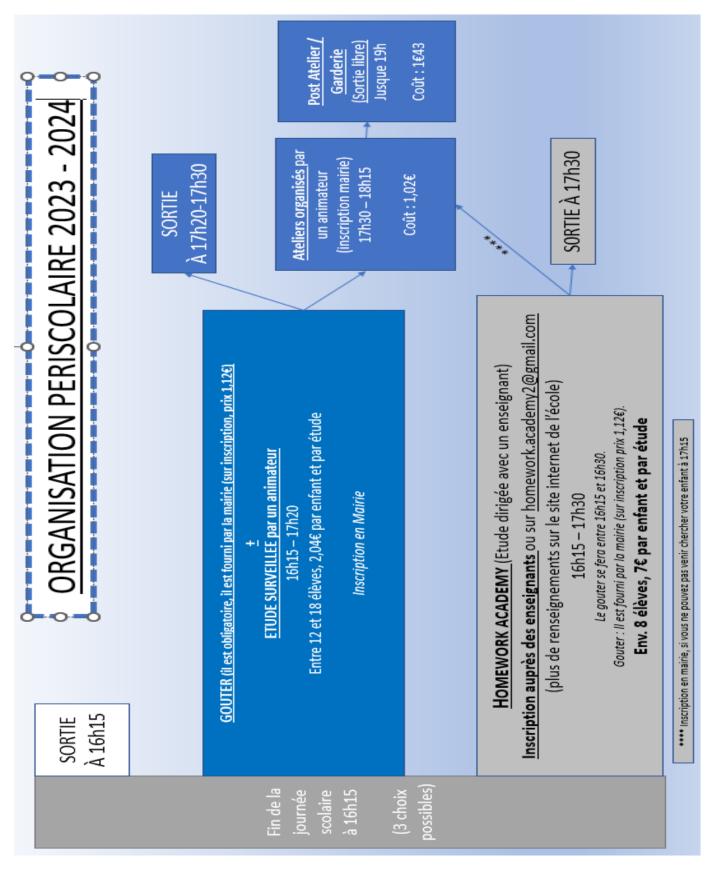
- 16h15 à 17h20 : Étude surveillée les lundis, mardis, jeudis et vendredis (entre 15 et 20 enfants) ; 2,04 € + le gouter (1,12€)
- 17h20 : sortie ou 17h30 à 18h15 : atelier proposé par un animateur, 1,02€
- de 1815h à 19h : Garderie, activités ludiques et activités en ateliers, sortie libre, 1€43

Homework Academy (16h15 – 17h30)

15min pour le goûter puis 1h d'étude dirigée par un enseignant qui accompagnera les enfants à faire leurs devoirs et les comprendre. Les enfants seront environ **8 par groupe** permettant ainsi une aide efficace, adaptée et personnalisée.

Le goûter est commandé en mairie (1,12€), il est obligatoire, il faut le réserver.

Contact: homework.academy2@gmail.com



> En cas de RETARD:

L'entrée pour les élèves retardataires, les élèves qui reviennent de chez l'orthophoniste ou la sortie des enfants malades en dehors des horaires habituels d'entrée ou de sortie, <u>se feront par le portail rue Michaël</u> <u>Winburn (au-dessus du portail de l'école maternelle)</u>. Une sonnette est installée sur le mur à gauche du portail.

Au bout de 8 retards dans l'année, nous convoquerons les parents pour trouver une solution à ces retards. Si cela perdurait par la suite, nous avertirons l'inspection.

6. Site Internet, cahier de liaison numérique et livret scolaire

Vous pourrez trouver à l'adresse suivante : https://ec-ronde-vjarcy.ac-versailles.fr/ des informations, des photos...

Depuis septembre 2019, toutes les classes seront dotées du cahier de liaison numérique. Vous pourrez ainsi communiquer avec l'enseignant, recevoir toutes les informations de l'école, signer les mots de l'enseignant, voir, télécharger et signer numériquement les livrets scolaires de votre enfant : son LSU semestriel (**L**ivret **S**colaire **U**nique) et son Bilan de compétences détaillés.

Il sera mis en ligne à la fin de chaque semestre par les enseignants (janvier et juin). Vous devrez utiliser les codes qui vous seront donnés (ou redonnés) par les enseignants au mois de septembre.

Vous pouvez déjà créer votre compte à l'adresse suivante : https://app.educartable.com, vous n'aurez plus qu'à rajouter votre enfant à la rentrée.

ATTENTION les codes sont valables pour toute la scolarité de votre enfant (du CP au CM2).

Si vous n'avez pas internet, vous pourrez bien entendu nous demander le livret scolaire de votre enfant dans le cahier de liaison. Nous vous le transmettrons au format papier.

7. Circulation aux abords de l'école :

Tout stationnement, arrêt ou dépôt d'enfant dans la rue Michael Winburn ne sont pas recommandés.

Il est vivement recommandé de déposer les enfants en passant par <u>le parking prévu</u> à cet effet.

8. Calendrier scolaire 2023-2024

Rentrée des classes des élèves : lundi 4 septembre 2023

<u>Vacances de Toussaint</u> : du samedi 21 octobre au dimanche 5 novembre 2023

Vacances de Noël: du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024.

<u>Vacances d'hiver</u>: du samedi 10 février au dimanche 25 février 2024.

Vacances de Printemps : du samedi 6 avril au dimanche 21 avril 2024.

Pont de l'ascension 2023 : du mercredi 8 mai 2024 au dimanche 12 mai 2024

<u>Vacances d'Eté</u>: vendredi 5 juillet 2024.

9. Bon à savoir

- ★ La majorité des cahiers sont offerts par la mairie.
- ★ Toutes les classes sont dotées d'un vidéo projecteur numérique.

ABECEDAIRE DU PARFAIT PARENT D'ELEVE DE L'ECOLE RONDE

Absences

Tout enfant âgé de 3 ans révolus est soumis à l'obligation scolaire. Chaque absence doit être signalée le matin-même par téléphone ou par mail <u>puis</u> justifiée par écrit dans le cahier de correspondance. Les absences répétées sont signalées à l'Inspection académique.

Lorsqu'un élève soumis à l'obligation scolaire s'absente au-delà de 4 demi-journées dans le mois sans motif légitime ou excuse valable, une fiche de 1er signalement est adressée par l'école à l'Inspection Académique

Les retards et les absences injustifiés doivent être exceptionnels.

En cas d'événement familial important, une autorisation d'absence exceptionnelle peut être accordée par le Directeur, après avis de l'enseignant.

Accident

Tous les accidents corporels survenus pendant le temps scolaire font l'objet d'une déclaration.

En cas d'accident grave, le directeur fait appel aux services de secours. Il est indispensable que la famille fournisse les numéros de téléphone permettant de la joindre dans la journée. **Elle doit penser à en signaler les changements.**

Agents de service

Les agents de service assurent l'entretien des locaux. Les élèves doivent respecter leur travail.

Argent

Les enfants ne sont pas autorisés à apporter de l'argent à l'école.

Allergies

Les enfants souffrant d'allergie doivent être signalés au directeur de l'école, tout particulièrement en cas d'allergie alimentaire. Un PAI (projet d'accueil individualisé) devra être établi.

Associations de parents d'élèves

Les associations de parents d'élèves ont pour but d'informer, aider, écouter et représenter les parents des élèves de l'école. Elles participent aux conseils d'école.

Assurance

Elle est indispensable pour les activités hors temps scolaire : sorties de classe ; cantine et accueils périscolaires. En début d'année, la famille doit fournir une attestation qui précise clairement que l'élève est garanti en responsabilité civile (c'est à dire pour les accidents dont il pourrait être auteur) **et** individuelle accidents corporels, (c'est à dire pour les accidents dont il pourrait être victime).

Bibliothèques

Les élèves la fréquentent durant l'heure de la Récréation du matin de l'après-midi. Ils peuvent y venir avec leur classe pour emprunter des livres.

La fréquentation en famille d'une bibliothèque est **très fortement conseillée**. Les enfants y apprennent à lire pour le plaisir et pour se documenter.

cahier de correspondance

Il permet la liaison entre la famille et l'école. Les parents peuvent y noter les demandes diverses adressées à l'école. On y trouve les informations utiles diffusées par l'école. <u>Il est à consulter tous les jours.</u>

cantine

L'organisation du temps du midi est assurée par la Ville de Varennes-Jarcy. La responsable pour l'école est Mme Vidal. Les tarifs sont établis selon les revenus de la famille. Inscription auprès de la Mairie, ou sur le site de la Ville sur lequel se trouvent le menu des repas.

centre de loisirs

Il propose des activités de loisirs aux enfants les mercredis et pendant les vacances. L'inscription se fait auprès de la Mairie.

certificat de scolarité

A demander au directeur de l'école : il sera établi le jour même, dans la mesure du possible.

Chèque

Tous les chèques destinés à l'école sont à mettre à l'ordre de la coopérative de l'école Ronde

conseil d'école

Le conseil d'école aborde tous les sujets qui concernent l'école. Il permet une concertation entre ses différents membres (éducation nationale, ville de Varennes-Jarcy, parents élus). Il est réuni au moins trois fois par an. A chaque rentrée scolaire, des élections sont ouvertes à tous les parents.

coopérative

Elle sert à financer les sorties et les projets des classes et de l'école. La participation financière est facultative et laissée à l'appréciation des familles. La caisse de la coopérative est alimentée par les cotisations des familles, (une collecte est organisée en début d'année), et par la fête de l'école.

Départ de l'école

Lorsqu'un élève quitte définitivement l'école, les parents doivent le signaler au directeur qui leur remettra un certificat de radiation indispensable pour l'inscription dans la nouvelle école. Le livret d'évaluation est transmis aux familles en échange d'un reçu ou directement transmis à la nouvelle école.

Élections (voir conseil d'école)

fiche de renseignements

Elle est pré-remplie et est donnée aux les familles à chaque rentrée scolaire, afin que l'école dispose de toutes les informations nécessaires en cas d'urgence. Tout changement en cours d'année doit être impérativement signalé par l'intermédiaire du cahier de correspondance.

Informations

Elles se font par voie d'affichage près du portail de l'école et par le cahier de correspondance.

Informatique

L'école dispose de matériel informatique permettant l'utilisation de logiciels éducatifs, la publication de production d'élèves, la consultation d'internet. Pendant ces activités, les élèves sont placés sous la responsabilité de leur enseignant.

Jeux

Les jouets personnels de valeur ou les objets dangereux sont interdits dans l'école. Un maximum de 10 cartes est autorisé par enfant et/ ou 2 jouets qui peuvent rentrer dans une poche.

Langues vivantes

L'enseignement de l'anglais est assuré par l'enseignant de la classe.

Livret scolaire

Le livret scolaire est un instrument de suivi pédagogique de l'élève. Il indique les acquis de chaque élève. Il est à consulter (et/ou à télécharger) sur le site internet à la fin de chaque semestre et peut être donné en version papier sur demande.

Lunettes

Le port des lunettes est source de danger en dehors de la classe et pendant les séances d'éducation physique. Il est nécessaire de signaler par écrit, à l'enseignant, si l'enfant doit conserver impérativement ses lunettes à tout moment.

Médicaments et Projet d'accueil individualisé (PAI)

Si un enfant a besoin de prendre un médicament de manière régulière ou en cas de crise reconnue, ses parents demandent les documents à remplir au directeur de l'école et doivent s'adresser à leur médecin traitant pour établir un Projet d'Accueil Individualisé. Aucun médicament ne peut être administré ni apporté à l'école hors de ce cadre

objets personnels:

Tout objet de valeur ou dangereux est interdit à l'école. L'école ne peut en aucun cas être tenue responsable de la perte ou de la détérioration des objets apportés à l'école.

Passage en classe supérieure

Le passage en classe supérieure relève de la compétence des enseignants. Les élèves sont affectés dans les classes sur décision du conseil des maîtres. Les parents peuvent faire appel de la décision.

Piscine

Les élèves de CP, de CE1 et de CE2 CM1 et CM2 bénéficient de 10 séances de natation. La piscine est une activité obligatoire : les élèves ne peuvent en être dispensés que sur certificat médical.

Photo

Chaque année un photographe réalise une photo de groupe de chaque classe et des photos individuelles. Ces photos peuvent être achetées par les parents. Une partie du prix de vente alimente la coopérative de l'école.

Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)

Avec l'accord des parents, le psychologue scolaire peut rencontrer un élève ou l'observer dans sa classe. Une enseignante du RASED intervient dans l'école.

Si un élève rencontre des difficultés sérieuses durant sa scolarité, les parents peuvent s'adresser aux CMPP. Ils peuvent également faire appel à des praticiens privés.

Règlement intérieur

Il est remis à chaque élève. Il doit être signé et conservé par les parents. Voté par le Conseil d'école, il définit les règles de bon fonctionnement de l'école et rappelle les obligations de tous quant au respect des personnes, des locaux et des horaires. Il est affiché à l'entrée de l'école.

Rendez-vous

Les demandes de rendez-vous avec un membre de l'équipe enseignante doivent être faites dans le cahier de liaison papier ou numérique.

Retards

Toute arrivée tardive perturbe la classe et pénalise l'enfant. L'obligation scolaire inclut le respect des horaires. Le retard devra être justifié.

L'entrée pour les élèves retardataires, les élèves qui reviennent de chez l'orthophoniste ou la sortie des enfants malades en dehors des horaires habituels d'entrée ou de sortie, se feront par le portail rue Michaël Winburn (au-dessus du portail de l'école maternelle). Une sonnette a été installée sur le mur à gauche du portail.

Réunions de classe

Les enseignants réunissent les parents d'élèves de leur classe en début d'année. Ces réunions sont très importantes pour connaître les caractéristiques de la classe et son fonctionnement.

Sorties scolaires

Les enseignants ont l'initiative des sorties qu'ils souhaitent organiser. Elles entrent dans le cadre des activités de classe au service des programmes. Elles sont financées en partie par la coopérative de l'école. Les parents peuvent être sollicités pour aider à l'encadrement des élèves ainsi qu'à son financement.

Sortie exceptionnelle

Les enfants ne peuvent quitter l'école seuls avant la fin des cours. Pour toute sortie exceptionnelle, il faut une demande écrite et motivée à remettre au directeur de l'école. L'enfant doit être attendu au portail de l'école.

Tenue de sport

Une tenue de sport est à prévoir et à apporter à la demande des enseignants.

Ðtements trouvés

Les enfants sont responsables de leurs vêtements qui doivent être marqués à leur nom. Les vêtements trouvés sont rassemblés dans la salle des maitres. Tous les vêtements restés à l'école qui n'ont pas été récupérés à la fin de l'année scolaire sont donnés à une œuvre.